

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'ANNÉE 2026

OBJECTIF :

Offrir un financement d'appoint pour des activités de loisirs qui ne sont pas offertes dans le cadre des ententes avec la Ville de Coaticook et le camp de jour Kionata.

AIDE FINANCIÈRE :

Le montant de remboursement pouvant être accordé est de 50 \$ par demande.

Le pourcentage maximum de remboursement est de 50 % du coût de l'inscription.

Deux demandes de remboursement peuvent être faites par année / par personne.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à une aide de remboursement, elle doit répondre à tous les critères d'admissibilité suivants :

- Avoir une résidence principale sur le territoire de la Municipalité ;
- Que l'activité de loisirs ou sportive soit encadrée par un(e) spécialiste (supervisée et structurée);
- Que l'activité de loisirs ou sportive soit engageante (l'individu participe activement) ;
- Que l'activité de loisirs ou sportive soit récurrente :
 - Si l'activité est offerte à la carte, au moins 10 accès sont nécessaires pour que la demande soit admissible ;

Exemples d'activités admissibles :

- Session de cours de piano
- 10 accès au cours de yoga
- Inscription à une saison de soccer
- Une session de cours de peinture

Exemples d'activités non admissibles :

- Inscription à un camp de jour régulier
- Un accès unique pour une activité sportive unique : ex. escalade

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- La date d'inscription fait foi de l'année du remboursement.
- La demande de remboursement doit être acheminée au plus tard 365 jours après la date d'inscription
- La municipalité se réserve le droit de demander une preuve de résidence avant de procéder au remboursement
- Le remboursement est fait par chèque dans un délai de 21 jours ouvrables.

MONTANT DISPONIBLE POUR 2026 :

Aucune limite n'a été établie quant à la quantité possible de remboursement par la Municipalité. Une dépense budgétaire a été estimée; mais elle ne sert qu'à titre approximatif et non restrictif.